



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF:

Nom de l'établissement : CMP des Evaux

Adresse de l'établissement: Chemin François-Chavaz 106, 1213 Onex Date dernière mise à jour: 12.04.2021

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ²	Remarque
-	toiture haute et basse	ardoises fibrociment	long terme	
-	couvert extérieur	plaques fibrociment ondulées	moyen terme	
combles	combles	tube fibrociment	long terme	
RC	chaufferie	plaque fibrociment porte	long terme	

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.